



DECISION N° CNOP/004 /2016, PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DES COMITES SECTIONNAIRES DE L'ORDRE DES PHARMACIENS

Le Bureau du Conseil National,

Vu l'Ordonnance-Loi N°91-018 du 30 mars 1991, portant création d'un Ordre des Pharmaciens en République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 1^{er}, 2, 4, 9, 13, 10, 16, 23, 26, 39 ;

Vu la décision n° cnop/ /16, portant mise en place des comites sectionnaires de l'ordre des pharmaciens ;

Sur instruction du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens réunie en session ordinaire du 29 au 30/01/2016.

Vu la nécessité et l'opportunité après, après débats et délibérations

DECIDE :

Art. 1^{er} : Sont désignés membres du Comité Sectionnaire National de la Section A du Tableau de l'Ordre des Pharmaciens aux fonctions en regard avec leurs noms, Pharmaciens dont les noms suivant :

- | | |
|--|-------------------------|
| - UNZOLA BANGALA Gauthier (CNOP : 0694/96) | : Coordonnateur |
| - TSHOTE WETSHI (CNOP : 0036/77) | : Coordonnateur Adjoint |
| - EMBELE SANGALI (CNOP : 1181/06) | : Secrétaire |
| - MWANZA BISHOLA (CNOP : 0404/90) | : Secrétaire Adjoint |

Art. 2 : Sont désignés membres du Comité Sectionnaire National de la Section B du Tableau de l'Ordre des Pharmaciens aux fonctions en regard avec leurs noms, Pharmaciens dont les noms suivant :

- | | |
|--|-------------------------|
| - OMASOMBO MUNDEKE (CNOP : 0433/83) | : Coordonnateur |
| - LUBIBA Jérémie (CNOP : 0288/87) | : Coordonnateur Adjoint |
| - MUBIALA LUNDU Kelly (CNOP : 0357/74) | : Secrétaire |
| - TSHITENG TSHITENGE (CNOP : 0147/76) | : Secrétaire Adjoint |

Art. 3 : Sont désignés membres du Comité Sectionnaire National de la Section C du Tableau de l'Ordre des Pharmaciens aux fonctions en regard avec leurs noms, Pharmaciens dont les noms suivant :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------|
| - LUMEMBE NUMBI (CNOP : 0237/85) | : Coordonnateur |
| - MANGO ASARA (CNOP : 0435/83) | : Coordonnateur Adjoint |
| - TABOU GABONG (CNOP : 0778/99) | : Secrétaire |
| - KENGE BWATEKE (CNOP : 0125/75) | : Secrétaire Adjoint |

--/--

Ordre des Pharmaciens, Conseil National 78, avenue de la Victoire, place Kimpwanza,
Commune de Kasa-vubu, Ville de Kinshasa, République Démocratique du Congo

Site web : www.ordredespharmaciens-rdc.org

Email: ordrepharmrdc@gmail.com - contact@ordredespharmaciens-rdc.org

Compte Bancaire BIC : N°24018221102-44

Contacts téléphoniques : +243997017516, +243850440643, +243817789916, +243844498558

Art. 4 : Sont désignés membres du Comité Sectionnaire National de la Section D du Tableau de l'Ordre des Pharmaciens aux fonctions en regard avec leurs noms, Pharmaciens dont les noms suivant :

- | | |
|------------------------------------|-------------------------|
| - LUKASO DJATE (CNOP : 0006/67) | : Coordonnateur |
| - MATA BAKEMBA (CNOP : 0240/85) | : Coordonnateur Adjoint |
| - UGBINZA MACAIRE (CNOP : 0250/85) | : Secrétaire |
| - DIANGANZI MBAYA (CNOP : 0442/77) | : Secrétaire Adjoint |

Art. 5 : les Membres des Comités Sectionnaires Nationaux se réunissent à l'initiative du Coordonnateur dans un délai ne dépassant pas 30 jours pour proposer au Bureau du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens leurs plans de travail à dater de la signature de la présente décision.

Art 6 : la présente décision sort ses effets à la date de sa signature et abroge toutes les dispositions antérieures qui lui sont contraires.

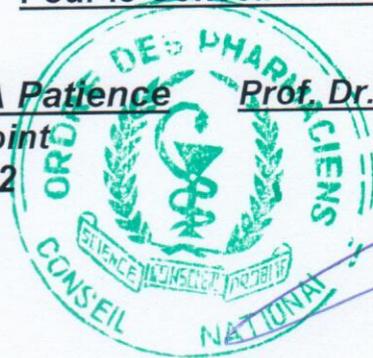
Art. 7 : Le Secrétariat national est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Kinshasa le 04 MARS 2016

Pour le Conseil National

Ph. KIELA MAKAYA Patience

Secrétaire Adjoint
CNOP 0861/02



Prof. Dr. Ph. KALONJI NDOUMBA

Président
CNOP 0027/81